

**WMO OMM**

World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

**Secrétariat**

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 12890/2018-1.0 LCP

Notre réf.: 10001/2018/SG/LCP/CNF/CIMO-17

5 juin 2018

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'aimable invitation du Gouvernement néerlandais, la dix-septième session de la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) aura lieu au Centre de convention RAI, à Amsterdam, Pays-Bas, du 12 au 16 octobre 2018, juste après une conférence technique (8-11 octobre 2018).

Je souhaiterais attirer votre attention sur la règle 21 du Règlement général de l'OMM, qui traite de la communication des noms des représentants. Dans ce contexte, je vous saurais gré de me communiquer dès que possible le nom et l'adresse des personnes désignées pour représenter votre pays, en indiquant clairement qui conduira la délégation et qui sera son suppléant, et de me faire parvenir en temps voulu les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci.

Au cas où des experts de votre pays auraient déjà été désignés comme membres de la Commission et/ou comme devant jouer un rôle actif durant la session, il serait opportun, dans un souci d'efficacité, que ceux-ci fassent partie de la délégation de votre pays. Si celui-ci n'en a pas encore désigné mais souhaiterait le faire, votre représentant permanent est invité à communiquer au Secrétariat le plus rapidement possible le nom et les coordonnées des experts en question.

La règle 190 a) du Règlement général permet à tous les Membres de proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire, de préférence au moins 30 jours avant l'ouverture de la session. Selon cette même règle, des mémoires explicatifs relatifs aux questions supplémentaires devraient accompagner ces propositions. Je tiens en outre à appeler votre attention sur la règle 191, alinéa 7), du Règlement général, selon laquelle les présidents des conseils régionaux ou des commissions techniques peuvent proposer l'adjonction de nouvelles questions à l'ordre du jour provisoire.

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire de la session et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur le site Web consacré à la session, à l'adresse <http://meetings.wmo.int/CIMO-17>.

Veuillez noter que le Congrès météorologique mondial n'a inscrit aucun crédit au budget ordinaire de l'OMM pour financer la participation des représentants de ses Membres aux sessions d'organes constituants, y compris les commissions techniques, dans la mesure où les délégués représentent leurs gouvernements respectifs.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les demandes de visa dans le document d'information CIMO-17/INF. 1(1) portant sur les dispositions d'ordre pratique pour la session, qui sera disponible en temps voulu sur le site Web de la session.

Aux: Ministres des affaires étrangères des pays Membres de l'Organisation météorologique mondiale

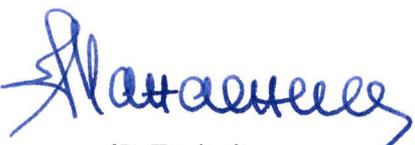
Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien permettant d'accéder au système d'enregistrement en ligne, ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir (<https://eventregistration.wmo.int/register/>).

Veillez noter que l'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au **21 septembre 2018**. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse [registration@wmo.int](mailto:registration@wmo.int).

Veillez noter que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session.

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, ainsi qu'aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, aux membres de la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO) et aux présidents des commissions techniques et des conseils régionaux.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

  
pour (P. Taalas)  
Secrétaire général